Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260115-2026_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 15 janvier 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 14
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
Quorum réuni
Date de la convocation : 08-01-2026
Date d'affichage : 08-01-2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur DIVAY Laurent, maire.
Présents : Mesdames et Messieurs : VALLÉE Pierrick, PELHATE Denis, FAUCHON Pierrick, BALARD Maryvonne, AOUSTIN Sylvie, ARONDEL Régis, LEPAGE Jérôme, LOAËC Gwénaëlle, COURTIGNÉ Jordan et RESTIF Benjamin
Absents :
Absents excusés : COLAS Isabelle, HOUSSAIS Isabelle, ORY Patrick
Pouvoirs : COLAS Isabelle a donné pouvoir à BALARD Maryvonne
HOUSSAIS Isabelle a donné pouvoir à DIVAY Laurent
ORY Patrick donne son pouvoir à FAUCHON Pierrick
A été élu secrétaire de séance : LEPAGE Jérôme

Délibération n° 2026-05

Finances : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026, dans le cadre de mise en sécurité et accessibilité des trottoirs du centre bourg

Dans le cadre de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), cette dotation vise à subventionner, entre autres, les équipements de sécurité, notamment à travers les travaux d'amélioration de la voirie en centre-bourg pour la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de l'État au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération suivante : **Mise en sécurité et accessibilité des trottoirs du centre bourg**
Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 12 232.20 € HT
Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

DÉPENSES H.T.		RECETTES	
Travaux	12 232.20	DETR (40%)	4 892.88
Travaux		Amendes de police (20 %) sollicitée (en attente de réponse)	2 446.44
		Fond de concours (20 %) la demande sera faite au titre de l'année 2026 (en attente de réponse)	2 446.44
		Fonds propres (ou emprunt)	2 446.44
Montant total des dépenses	**12 232.20**	**Montant total des recettes**	**12 232.20**

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité
➢ **ADOPTE** le projet et son financement
➢ **DÉCIDE** de solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour la mise en sécurité et accessibilité des trottoirs du centre bourg
➢ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.
➢ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026 en section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire
Le Maire, DIVAY Laurent

Le secrétaire de séance, LEPAGE Jérôme